



Remboursement des compétitions

0. Généralités

Les remboursements concernent uniquement les joueurs licenciés au club pour la saison concernant la compétition visée.

Aucun remboursement de frais de bouche ou de frais de déplacements quelle que soit la compétition.

1. Tournois Individuels

Trois inscriptions offertes dans la limite de 85€ par joueur. Aucun remboursement des frais kilométriques.

2. Championnats

Inscriptions offertes à tous les championnats (départementaux, régionaux, France). Aucun remboursement des frais kilométriques.

3. Compétitions organisées par le club

Inscriptions offertes aux compétitions officielles organisées par l'association (lorsqu'elle gère les inscriptions).

4. Tournoi par équipes : Interclubs

Inscriptions offertes.

Remboursement possible des frais kilométriques au frais réel uniquement pour le niveau Régional et National

5. Tournois par équipes : Autres

Aucun remboursement.